

Communiqué

Pour diffusion immédiate



SAPUTO ANNONCE LE RENOUVELLEMENT DE SON PROGRAMME DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

(Montréal, le 14 novembre 2018) – Saputo inc. (« Saputo » ou la « Société ») (TSX : SAP) a annoncé aujourd’hui qu’elle a reçu l’autorisation de la Bourse de Toronto (« TSX ») pour renouveler son programme de rachat dans le cours normal des activités (« programme de rachat »), afin de racheter, à des fins d’annulation, jusqu’à 8 000 000 d’actions ordinaires (« actions ordinaires »), ce qui représente environ 2 % de ses 388 706 603 actions ordinaires émises et en circulation au 5 novembre 2018. Dans le cas où le nombre d’actions ordinaires que la Société peut racheter dans le cadre du programme de rachat a été atteint, la Société a l’intention d’appliquer à la TSX pour amender le programme de rachat afin d’augmenter le nombre d’actions ordinaires autorisées à être rachetées conformément aux règles de la TSX.

Le programme de rachat sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur durant la période commençant le 19 novembre 2018 et se terminant au plus tard le 18 novembre 2019, au moyen de transactions sur le marché libre par l’intermédiaire de la TSX ou par l’intermédiaire de systèmes de négociation parallèles canadiens ou par tout autre moyen pouvant être autorisé par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, soit, notamment, au moyen d’opérations croisées prédéterminées, d’offres franches et de conventions de gré à gré conclues aux termes d’une dispense de l’offre publique de rachat délivrée par un organisme de réglementation des valeurs mobilières au Canada. La contrepartie en espèces qui sera versée par la Société pour toute action ordinaire rachetée sur le marché libre en vertu du programme de rachat correspondra au cours du marché des actions ordinaires au moment du rachat. Les achats effectués au moyen d’opérations croisées prédéterminées, d’offres franches et de conventions de gré à gré peuvent être et, seraient dans le cas d’achats au moyen de conventions de gré à gré, à un prix inférieur au cours du marché en vigueur des actions ordinaires au moment de l’achat. Pendant les six mois de calendrier terminés le 31 octobre 2018, la moyenne quotidienne des opérations réalisées sur les actions ordinaires de Saputo a été de 422 913 actions ordinaires. Par conséquent, la Société est autorisée à racheter, au moyen de transactions sur le marché libre, sur tout jour de bourse, jusqu’à 105 728 actions ordinaires, ce qui représente 25 % de la moyenne quotidienne des opérations réalisées sur les actions ordinaires émises et en circulation. De plus, Saputo pourra, une fois par semaine, faire un achat de bloc (tel que défini dans le Guide à l’intention des sociétés de la TSX) d’actions ordinaires dont des initiés de la Société n’ont pas la propriété directe ou indirecte, conformément aux règles de la TSX. Les actions ordinaires achetées dans le cadre du programme de rachat seront annulées.

En vertu du programme de rachat, Saputo a mis en place un régime de rachat automatique (« régime automatique »). Le régime automatique permet à la Société d’établir des instructions standards à l’égard de la façon dont les actions ordinaires peuvent être rachetées sur le marché libre au cours des périodes de restriction sur les transactions qu’elle s’impose. Le régime automatique entrera en vigueur le 19 novembre 2018 et devrait se terminer simultanément au programme de rachat. Il constitue un régime automatique pour les fins des lois canadiennes applicables en valeurs mobilières, et a été préalablement approuvé par la TSX.

Dans le cadre de l’actuelle programme de rachat dans le cours normal des activités ayant débuté le 17 novembre 2017 et se terminant le 16 novembre 2018, Saputo a reçu l’autorisation de la TSX de racheter, à des fins d’annulation, jusqu’à 8 000 000 de ses actions ordinaires. Saputo n’a racheté aucune de ses actions ordinaires dans le cadre de l’actuelle programme de rachat dans le cours normal des activités.

La Société est d’avis que l’achat de ses propres actions peut, selon les circonstances, représenter un investissement responsable des fonds disponibles.

À propos de Saputo

Saputo produit, met en marché et distribue une vaste gamme de produits de la meilleure qualité, notamment du fromage, du lait nature, des produits laitiers et de la crème ayant une durée de conservation prolongée, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers. Saputo est parmi les dix plus grands transformateurs laitiers au monde, le plus important fabricant de fromage et le plus grand transformateur de lait nature et de crème au Canada, le plus important transformateur laitier en Australie et le deuxième plus important en Argentine. Aux États-Unis, la Société est l’un des trois plus grands fabricants de fromage et l’un des plus grands fabricants de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de culture bactérienne. Nos produits sont vendus dans plusieurs pays sous des marques reconnues comme Saputo, Alexis de Portneuf, Armstrong, COON, Cracker Barrel*, Dairyland, DairyStar, Devondale, Friendship Dairies, Frigo Cheese Heads, La Paulina, Milk2Go/Lait's Go, Montchevre, Murray Goulburn Ingredients, Neilson, Nutrilait, Scotsburn*, Stella, Sungold, Treasure Cave et Woolwich Dairy. Saputo inc. est une société publique et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ».

*Marque de commerce utilisée sous licence.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières. Ces énoncés sont fondés, entre autres, sur les hypothèses, les attentes, les estimations, les objectifs, les projets et les intentions de Saputo à la date des présentes, en ce qui concerne les revenus et les charges prévus, l'environnement économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lequel la Société exerce ses activités ou qui serait susceptible d'avoir une incidence sur ses activités, sa capacité à attirer et à conserver des clients et des consommateurs, ainsi que la disponibilité et le coût du lait et des autres matières premières et l'approvisionnement en énergie, ses charges d'exploitation et le prix de ses produits finis sur les différents marchés où elle exerce ses activités.

Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les objectifs à court et à moyen terme de la Société, ses perspectives, ses projets commerciaux et ses stratégies pour atteindre ces objectifs, ainsi que sur ses convictions, ses projets, ses objectifs et ses attentes. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « cibler » ou « viser » à la forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur, et à l'emploi d'autres termes semblables.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent être très différents des conclusions ou des prévisions données dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, la Société ne peut garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à la préparation des énoncés prospectifs et les risques qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans les documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion figurant au rapport annuel 2018 de la Société.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction, que cette dernière estime raisonnables à la date des présentes, et par conséquent, sont sujets à changement par la suite. Vous ne devez pas accorder une importance indue à ces énoncés ni vous y fier à une autre date.

Dans la mesure où des énoncés prospectifs figurant dans le présent document constituent des perspectives financières, au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, une telle information vise à fournir aux actionnaires des renseignements à l'égard de la Société, y compris son évaluation des plans financiers futurs, et pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les perspectives financières, tout comme l'information prospective en général, sont fondées sur des estimations, des attentes et des hypothèses actuelles et sont assujetties à des risques et incertitudes inhérents de même qu'à d'autres facteurs.

À moins que la législation en valeurs mobilières l'exige, Saputo ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser ces énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour son compte, à l'occasion, à la suite d'une nouvelle information, d'événements à venir ou autrement.